



Investing in our future

**The Global Fund**

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

### Nomination du rapporteur

Décision GF/B23/DP1 :

Maksut Kulzhanov du Groupe constitutif de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale est nommé rapporteur de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Approbation de l'ordre du jour

### Décision GF/B23/DP2 :

L'ordre du jour de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration (GF/B23/1, révision 1) est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Approbation du rapport de la vingt-deuxième réunion du Conseil

### Décision GF/B23/DP3 :

Le rapport de la vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (GF/B23/2) est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Comité d'examen indépendant de haut niveau

### Décision GF/B23/DP4 :

Le Conseil d'administration approuve la constitution d'un comité d'examen indépendant de haut niveau des contrôles fiduciaires et des mécanismes de supervision régi par le mandat figurant à l'annexe 1 du document « *High-Level Independent Review Panel on the Fiduciary Controls and Oversight Mechanisms* » (GF/B23/21).

Le Conseil d'administration prend note du coût estimé de ce comité d'examen, soit 2,2 millions de dollars US environ pour les honoraires des consultants et les coûts des déplacements et des réunions. Il charge le Comité des finances et de la vérification d'examiner et d'approuver le budget du comité d'examen indépendant de haut niveau dans le cadre de l'examen du budget administratif 2011, prévu en juin 2011.

### Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Élection du Président et du Vice-président du Conseil d'administration

### Décision GF/B23/DP5 :

Le Conseil d'administration nomme M. Martin Dinham Président du Conseil d'administration et Mme Mphu Ramatlapeng Vice-présidente, pour un mandat de deux ans à compter de la clôture de la vingt-troisième réunion du Conseil et jusqu'à la clôture de sa première réunion en 2013.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Prolongation du mandat des membres et des responsables des comités du Conseil d'administration

### Décision GF/B23/DP6 :

1. Le Conseil d'administration décide de prolonger le mandat des membres et des responsables de ses comités permanents et ad hoc jusqu'à la nomination de leurs remplaçants qui devra intervenir avant la fin de la dernière réunion du Conseil en 2011.
2. Le Conseil d'administration fait part de sa gratitude à l'ensemble des responsables et membres des comités pour leur engagement sans faille à l'égard du Fonds mondial.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Rapport du groupe de travail pour une réforme globale

### Décision GF/B23/DP7 :

Le Conseil d'administration adopte le rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13) et soutient totalement la nécessité d'une réforme continue. Il approuve également l'orientation générale du plan pour une réforme globale inclus dans l'annexe 1 du rapport précité (GF/B23/13) et, plus spécifiquement, la liste des objectifs de la réforme.

### Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : contrôles fiduciaires

### Décision GF/B23/DP8 :

1. Le Conseil d'administration reconnaît qu'il est essentiel que le Fonds mondial soit doté d'un système de contrôle fiduciaire efficace couvrant toutes les opérations, de l'élaboration des propositions jusqu'à la mise en œuvre des subventions.
2. Dans cette optique, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de prendre les mesures suivantes telles que spécifiées aux points 5.2. i à iv du rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13), et de rendre compte de ses progrès dans ce domaine et de la mise en œuvre de ces mesures à la vingt-quatrième réunion du Conseil :
  - i. élaborer un cadre de responsabilité pour les contrôles fiduciaires et la gestion du risque ;
  - ii. renforcer l'application et l'exécution d'exigences minimales à l'égard des bénéficiaires principaux ;
  - iii. élaborer un système d'information parfaitement transparent et une stratégie de communication efficace ; et
  - iv. mettre au point un mécanisme de réponse calibré et différencié.
3. En vertu du point 5.2.v du rapport du groupe de travail pour une réforme globale, le Conseil d'administration demande au Comité des finances et de la vérification d'examiner et de préciser l'organisation et la portée des fonctions de vérification et d'enquête, et de rendre compte de ses progrès dans ce domaine à la vingt-quatrième réunion du Conseil.

### Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : utilisation optimale des ressources

### Décision GF/B23/DP9 :

1. Le Conseil d'administration reconnaît que le Fonds mondial est bien positionné pour inciter à une utilisation optimale des ressources et qu'il devrait tirer pleinement profit de son statut de première source de financement de produits de santé essentiels pour améliorer la qualité, les prix, la conception et un approvisionnement pérenne. Dans ce contexte, le Conseil demande au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché de proposer, lors de la vingt-quatrième réunion du Conseil, une intensification de l'utilisation de la « panoplie » d'interventions de ce comité, notamment des mécanismes de retrait.
2. Lorsqu'une utilisation optimale des ressources engendre des économies, il est naturel que celles-ci profitent aux pays où elles ont été obtenues, afin d'intensifier la lutte contre une ou plusieurs des trois maladies.
3. Dans l'optique d'une utilisation optimale des ressources, le Conseil d'administration demande au Secrétariat :
  - i. de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour 1) mettre en œuvre totalement le mécanisme volontaire d'approvisionnement groupé et 2) appliquer résolument les recommandations du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché ;
  - ii. de travailler avec le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché à la fixation de prix de référence afin d'établir les prix maximum que le Fonds mondial acceptera de payer pour des produits spécifiques. Les prix de référence seront fixés au prix de concurrence le plus bas compatible avec un fonctionnement efficace et durable des marchés, des différences de prix étant admises en fonction du revenu et de l'impact des maladies dans ces pays ;
  - iii. de fixer des limites à l'appui que le Fonds mondial fournira dans les catégories de dépenses où il existe un risque d'utilisation excessive ou d'inefficacité (postes à surveiller comme celui des véhicules, par exemple) ;
  - iv. de faire preuve de volontarisme avec les bénéficiaires principaux et les instances de coordination nationale pour utiliser la reprogrammation dans les pays et garantir le recours accru à des interventions d'un bon rapport coût-efficacité en vue de maximiser l'impact sur la santé. Le Secrétariat tiendra compte des conseils des partenaires techniques pour faciliter l'orientation de cette reprogrammation.
4. Dans le contexte de l'information du Conseil d'administration concernant le portefeuille du Fonds mondial et son impact sur les trois maladies, le Secrétariat est invité à fournir un rapport annuel sur ses activités d'optimisation des ressources,

notamment des résultats quantifiés en termes d'économies, de meilleure couverture ou d'impact additionnel.

**Signé :**

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : partenariats

### Décision GF/B23/DP10 :

Le Conseil d'administration reconnaît que le Fonds mondial, en tant qu'organisme de financement, fait partie et dépend fortement d'un modèle de partenariat qui concerne une large gamme de ses fonctions stratégiques et notamment, dans une certaine mesure, la capacité des pays à obtenir, gérer et mettre en œuvre des subventions. Il approuve la prise en considération, dans le processus de stratégie, des recommandations énoncées aux points 5.8 à 5.10 du rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13). Il demande au Secrétariat de mettre en œuvre rapidement les deux mesures suivantes et de rendre compte de ses progrès dans ce domaine lors de la vingt-quatrième réunion du Conseil :

- i. renforcer les mécanismes nationaux pour s'appuyer sur des partenariats fondés sur la bonne volonté, officialisés par des accords entre les parties prenantes nationales, afin de garantir une coopération technique efficace, l'appui des pays et le renforcement des capacités dans les domaines où des manquements ont été identifiés, par exemple la gestion technique, financière et opérationnelle ;
- ii. recourir à des modèles de financement souples, là où ils ont été approuvés par les instances de coordination nationale et les bénéficiaires principaux, pour utiliser les budgets des subventions existantes en vue d'améliorer le financement de l'appui des partenaires concernant la mise en œuvre des subventions, en particulier pour éviter les situations de blocage.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : modèle économique

### Décision GF/B23/DP11 :

1. Le Conseil d'administration considère que le Fonds mondial doit réexaminer son modèle économique. Le Fonds devrait abandonner son approche uniforme au profit d'un modèle différencié et calibré allouant les ressources de supervision en fonction des risques et des ressources associés à des contextes nationaux spécifiques et variés. Conformément à cette approche, le Conseil adopte les trois principaux généraux suivants pour guider l'élaboration du modèle économique :
  - i. Le Fonds mondial devrait adapter activement son modèle économique pour mettre davantage l'accent sur les maladies, leur impact sur la santé et une utilisation optimale des ressources.
  - ii. Le Fonds mondial devrait mieux allouer les ressources en adaptant ses modalités de financement et ses systèmes de gestion des subventions afin de prendre davantage en considération : 1) les résultats obtenus par la subvention, le bénéficiaire principal et le pays ; 2) les risques que présentent la subvention, le bénéficiaire principal et le pays ; et 3) le poids et le rôle relatifs du Fonds mondial dans le pays.
  - iii. Le Fonds mondial devrait mesurer l'efficacité de son modèle économique, en s'intéressant en particulier à l'impact des trois maladies sur la santé et aux coûts des transactions.
2. En outre, le Conseil d'administration demande au Secrétariat de renforcer deux réformes spécifiques pour améliorer le modèle économique, et de rendre compte de ses progrès dans ce domaine à la vingt-quatrième réunion du Conseil :
  - i. identifier les moyens de renforcer l'application du financement en fonction des résultats, par exemple en évaluant le cadre actuel, en améliorant la transparence, en perfectionnant la méthodologie et en progressant vers le paiement de services ;
  - ii. renforcer le suivi et la mise en application de la complémentarité des ressources de financement, en travaillant avec les autres entités concernées.

### Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : gouvernance

### Décision GF/B23/DP12 :

1. Le Conseil d'administration reconnaît que surmonter les défis liés à la gouvernance renforcera l'impact et améliorera la gestion du Fonds, permettra au Conseil et au Secrétariat de mettre en œuvre efficacement le plan pour une réforme globale tel qu'énoncé dans le rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13) et facilitera l'application de la nouvelle stratégie du Fonds mondial.
2. Le Conseil d'administration demande que le Président et la Vice-présidente nouvellement élus, en collaboration avec les comités et le Secrétariat le cas échéant, pilotent et supervisent un processus de mise en œuvre des réformes de gouvernance décrites aux points 5.14 à 5.17 du rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13). Ces réformes seront soumises à l'approbation du Conseil à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Plan pour une réforme globale : mise en œuvre des réformes, suivi et apprentissage

### Décision GF/B23/DP13 :

1. Le Conseil d'administration admet que le Fonds mondial, en tant qu'entité, doit engager la mise en œuvre du programme pour une réforme globale de manière réfléchie, et demande au Secrétariat ainsi qu'au Président et à la Vice-présidente nouvellement élus du Conseil d'administration de prendre en charge et de faire avancer les réformes opérationnelles et de gouvernance recommandées dans le rapport du groupe de travail pour une réforme globale (GF/B23/13).
2. Le Conseil d'administration note que les priorités stratégiques devront être fixées en ancrant les réformes opérationnelles dans le plan de travail actuel du Secrétariat. Il encourage le Secrétariat à réfléchir avec le Président, la Vice-présidente et le Comité des finances et de la vérification aux ressources nécessaires pour une mise en œuvre réussie de ces réformes.
3. Le Conseil d'administration prend note que des consultations avec les entités chargées de la mise en œuvre ont été menées en Ukraine, au Kenya, en Thaïlande, au Salvador et au Sénégal dans le cadre du processus de réforme globale, et que ces apports devront être pris en considération pendant la mise en œuvre des réformes.
4. Le Conseil d'administration admet qu'il sera responsable de la mise en œuvre réussie du programme pour une réforme globale. Il demande au Directeur exécutif, au Président et à la Vice-présidente de soumettre conjointement, aux vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions du Conseil, un rapport présentant les progrès globaux vers les neuf objectifs de la réforme.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

## Cadre stratégique du Fonds mondial pour la période 2012-2016

### Décision GF/B23/DP14 :

Le Conseil d'administration :

1. prend acte de la première version préliminaire du document de stratégie de haut niveau « *A Strategy for the Global Fund 2012-2016* » (Stratégie pour le Fonds mondial pour la période 2012-2016) (GF/B23/15, annexe 1) qui fixe l'orientation stratégique préliminaire du Fonds mondial pour les cinq prochaines années ;
2. demande aux responsables du Comité de la politique et de la stratégie de nommer un groupe de travail dudit Comité (« groupe de travail ») qui travaillera avec le Secrétariat, en prenant compte des apports de la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration, pour amender le projet de cadre stratégique avant les consultations avec les parties prenantes, en particulier lors du quatrième Forum de Partenariat. Le groupe de travail et le Secrétariat continueront d'améliorer ce projet de cadre stratégique amendé après les consultations ;
3. demande au Comité d'orientation du Forum de Partenariat de concevoir un processus adéquat et efficace favorisant une consultation utile sur le projet de cadre stratégique lors du quatrième Forum de Partenariat ;
4. demande au groupe de travail, en collaboration avec le Secrétariat, de vérifier qu'il existe des liens pertinents entre le plan d'action du groupe de travail pour une réforme globale du Conseil d'administration et les initiatives présentées dans le projet de cadre stratégique et son plan de mise en œuvre ;
5. demande au Secrétariat, en collaboration avec le groupe de travail, d'organiser les forums régionaux et techniques supplémentaires nécessaires en vue de collecter des apports additionnels sur le projet de cadre stratégique tel qu'amendé suite à la vingt-troisième réunion du Conseil d'administration ; et
6. demande au Secrétariat de soumettre, par l'intermédiaire du Comité de la politique et de la stratégie, le cadre stratégique assorti d'un plan de mise en œuvre, pour approbation à la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration note que l'impact budgétaire estimé du processus d'élaboration de la stratégie en 2011 s'élève à 950 000 dollars US, cette somme incluant le coût des consultations techniques et régionales, les honoraires des consultants et les frais de déplacement. Il charge le Comité des finances et de la vérification d'examiner et d'approuver ce budget dans le cadre de l'examen du budget administratif 2011, prévu en juin 2011.

**Signé :**

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Nomination de membres du Groupe technique de référence en évaluation

### Décision GF/B23/DP15 :

Le Conseil d'administration nomme Viroj Tangcharoensathien, Mickey Chopra, Atsuko Aoyama et Paulin Basinga membres du Groupe technique de référence en évaluation pour une période de trois ans, jusqu'à la fin de la première réunion du Conseil d'administration en 2014.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

**Mesure provisoire visant à gérer les difficultés constatées pour les subventions de la première vague d'apprentissage des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale pour Madagascar et le Rwanda**

**Décision GF/B23/DP16 :**

1. Le Conseil d'administration :

- i. renvoie à sa décision (GF/B18/DP20) de mettre en place progressivement les demandes de subventions au titre de la stratégie nationale, en commençant par la première vague d'apprentissage ;
- ii. prend note des difficultés spécifiques liées au maintien du financement des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale qui affectent certaines subventions de la première vague d'apprentissage, et en particulier le calendrier d'examen et d'approbation des propositions soumises dans le cadre des séries qui pose des problèmes de planification et pourrait entraîner des déficits de financement considérables ;
- iii. souligne que la procédure de demandes de subventions au titre de la stratégie nationale se veut une réponse aux demandes des pays souhaitant des mécanismes de financement simplifiés et exprime l'engagement du Fonds mondial à l'égard des principes d'alignement et d'harmonisation décrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le Programme d'action d'Accra ; et
- iv. réaffirme l'importance de s'assurer que les futures possibilités de financement des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale qui pourraient être approuvées par le Conseil d'administration prendront en considération les enseignements tirés de la première vague d'apprentissage.

2. Afin de proposer une solution durable aux problèmes susmentionnés, le Conseil d'administration demande au Comité de la politique et de la stratégie, lorsqu'il se réunira en octobre 2011 ou autour de cette période, d'évaluer les options que le Secrétariat élaborera pour autoriser la soumission de demandes de financement respectant les modalités des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et de la plateforme de financement des systèmes de santé, de façon équitable et synchronisée avec les cycles de planification nationale des pays concernés.

3. Ces discussions se tiendront dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie du Fonds mondial pour la période 2012-2016 et porteront plus précisément sur l'avenir des modalités de financement par le Fonds mondial et leur harmonisation (cela inclura les modalités des séries, les demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et la plateforme de financement des systèmes de santé, dans le contexte de la nouvelle architecture du Fonds mondial).

4. De plus, pour faire face à titre temporaire et exceptionnel aux difficultés spécifiques des subventions accordées à Madagascar (paludisme) et au Rwanda (VIH et tuberculose) suite à des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale s'inscrivant dans la première vague d'apprentissage, et pour fournir un accès continu et opportun aux financements d'une manière qui ne préjuge en rien des futures décisions du Conseil d'administration ayant trait aux modalités de financement, et à condition que le pays concerné n'ait pas soumis une proposition pour la même maladie dans le cadre de la série 11, le Conseil décide ce qui suit :
  - i. les instances de coordination nationale de Madagascar et du Rwanda sont autorisées à demander un financement relais (« prolongation des financements de la première vague d'apprentissage ») conformément aux dispositions de l'annexe A à cette décision, pour une période limitée (la durée cumulée de la subvention initiale et de cette prolongation ne devant pas excéder cinq ans), de façon assurer la continuité du financement :
    - a. jusqu'à la série 12 ou
    - b. jusqu'à la prochaine possibilité de demande de subvention au titre de la stratégie nationale offerte à ces pays par le Conseil d'administration, qu'elle coïncide ou non avec la série 12.
5. Le Conseil d'administration déterminera, en décembre 2011 au plus tard et dans le cadre des échanges de vues sur l'avenir des modalités de financement du Fonds mondial, s'il proposera une possibilité de demande de subvention au titre de la stratégie nationale du type décrit au point 4 i.(b) ci-dessus.
6. Le Conseil d'administration autorise le Secrétariat à faire des exceptions de portée limitée aux politiques et procédures existantes pour mettre en œuvre la présente décision, dans le respect des paramètres décrits à l'annexe A à cette décision.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

**Signé :**

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Annexe à la décision GF/B23/DP16

1. Dans chaque cas, la prolongation des financements de la première vague d'apprentissage aura la même priorité que les « engagements additionnels » et les fonds associés seront prélevés sur ceux déjà inclus pour les subventions de la première vague d'apprentissage de Madagascar et du Rwanda dans la prévision d'engagements additionnels décrite à l'annexe 2 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie (GF/B23/4).
2. La durée totale maximale de prolongation des financements de la première vague d'apprentissage sera dans chaque cas limitée à la durée déjà prévue pour les financements au titre des « engagements additionnels », que décrit le tableau 1 de l'annexe 3 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie (GF/B23/4).
3. Le montant maximum des financements prolongés de la première vague d'apprentissage n'excédera pas le montant annuel maximum autorisé pour une prolongation, tel qu'indiqué dans le tableau 1 de l'annexe 3 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie (GF/B23/4), multiplié par la durée de la prolongation en années.
4. La prolongation des financements de la première vague d'apprentissage sera soumise à l'examen et à l'approbation du Comité technique d'examen des propositions.
5. La procédure à suivre pour prolonger des financements de la première vague d'apprentissage est décrite dans l'annexe 3 du rapport du Comité de la politique et de la stratégie (GF/B23/4).
6. Toutes les politiques et procédures du Fonds mondial, notamment les règles relatives à l'admissibilité et au partage des coûts, s'appliqueront à la prolongation des financements de la première vague d'apprentissage, sauf dispositions contraires énoncées dans le présent document. Les exceptions de portée limitée aux politiques et procédures existantes autorisées dans cette décision pour la mise en œuvre portent sur le calendrier et la présentation de la soumission, ainsi que sur la procédure d'examen par le Comité technique d'examen des propositions. Toute autre exception nécessaire devra être soumise au Conseil d'administration pour étude et approbation.



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Directives amendées pour les instances de coordination nationale

### Décision GF/B23/DP17 :

1. Le Conseil d'administration :
  - i. approuve les directives et les exigences amendées pour les instances de coordination nationale (« directives pour les instances de coordination nationales ») énoncées à l'annexe 1 du document GF/B23/05 ; et
  - ii. autorise le Secrétariat à modifier, ajouter ou supprimer, dans les directives pour les instances de coordination nationales, des liens électroniques renvoyant à des documents de référence, périodiquement et en fonction des besoins.
2. Le Conseil d'administration prend note que les directives pour les instances de coordination nationale orienteront l'élaboration d'un cadre de résultats à utiliser dans le contexte du financement des instances de coordination nationale. Le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre supervisera l'élaboration de ce cadre et rendra compte au Conseil de l'avancement de cette tâche lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil au plus tard.
3. Le Conseil d'administration reconnaît que l'examen continu de la mise en œuvre des exigences, par les instances de coordination nationale, nécessitera que le Secrétariat dispose de ressources supplémentaires. De même, l'aide que le Secrétariat apportera à ces instances pour qu'elles respectent les normes de bonne gouvernance nécessitera des ressources supplémentaires en 2011 et au-delà. Pour 2011, les besoins seront couverts par un financement extra-budgétaire. Pour 2012 et au-delà, les besoins budgétaires annuels seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ordinaire, sous la supervision du Comité des finances et de la vérification.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Mise à jour du mandat du Comité technique d'examen des propositions

### Décision GF/B23/DP18 :

1. Le Conseil d'administration charge le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre de mettre à jour le mandat du Comité technique d'examen des propositions pour :
  - i. y intégrer la politique du Fonds mondial relative aux critères d'admissibilité, aux exigences de financement de contrepartie et à l'établissement des priorités pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial approuvées à la vingt-troisième réunion du Conseil ;
  - ii. y incorporer les principes d'utilisation optimale des ressources, employer un langage plus clair pour les candidats et supprimer les doublons dans les critères d'examen des propositions (pièce jointe 1 au mandat) ; et
  - iii. ajuster les catégories de recommandations comme indiqué dans la politique relative aux examens périodiques et aux engagements (rapport du Comité de la politique et de la stratégie, GF/B20/4 révision 2, annexe 2a) et d'autres points mineurs.
2. Le mandat mis à jour entrera en vigueur après avoir été approuvé par le Comité du portefeuille et de la mise en œuvre, le 1<sup>er</sup> juillet ou autour de cette date.
3. Le Conseil d'administration demande au Comité du portefeuille et de la mise en œuvre de l'aviser lorsque la version mise à jour du mandat aura été approuvée.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Révision des politiques de signalement d'irrégularités

### Décision GF/B23/DP19 :

Le Conseil d'administration décide de remplacer la politique de signalement d'irrégularités du Secrétariat et des instances de gouvernance du Fonds mondial ainsi que la politique de signalement d'irrégularités dans les pays (approuvée à la treizième réunion du Conseil d'administration) par les nouvelles politique et procédures de signalement d'irrégularités telles qu'énoncées dans l'annexe 1 du rapport du Comité d'éthique (GF/B23/7).

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Révision du formulaire de manifestation d'intérêt de la politique relative à l'éthique et aux conflits d'intérêts

### Décision GF/B23/DP20 :

Le Conseil d'administration décide de remplacer le formulaire de manifestation d'intérêt joint à la politique relative à l'éthique et aux conflits d'intérêts pour les institutions du Fonds mondial (approuvée en octobre 2002 et amendée par le document GF/B18/DP10) par le nouveau formulaire de manifestation d'intérêt présenté dans l'annexe 2 du rapport du Comité d'éthique (GF/B23/7).

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

## Stratégie d'orientation des marchés du Fonds mondial et interventions visant le marché des antirétroviraux

### Décision GF/B23/DP21 :

#### Première partie - Principes fondamentaux de la stratégie d'orientation des marchés

1. Le Conseil d'administration prend acte du rôle primordial du Fonds mondial en matière d'orientation des marchés pour maximiser l'accès universel aux produits de santé en respectant les exigences d'assurance qualité du Fonds en vigueur et à des prix abordables et stables, et réitère son souhait de voir le Fonds mondial agir plus activement sur les marchés des produits de santé afin d'optimiser les prix, la qualité, la conception et un approvisionnement pérenne.

#### Deuxième partie - Stratégie d'orientation des marchés

2. Le Conseil d'administration approuve la stratégie d'orientation des marchés du Fonds mondial énoncée à l'annexe 1 du rapport du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché présenté au Conseil d'administration (GF/B23/9 révision 1) (« stratégie d'orientation des marchés »). Il demande à ce comité de superviser la mise au point et l'application de la stratégie d'orientation des marchés, notamment en apportant des modifications mineures et utiles à l'annexe 1.

#### Troisième partie - Interventions visant le marché des antirétroviraux

3. Le Conseil d'administration approuve les interventions stratégiques relatives aux antirétroviraux conformément à la stratégie d'orientation des marchés (« interventions stratégiques ») recommandées par le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché et décrites à l'annexe 1 au rapport dudit comité au Conseil d'administration (GF/B23/9 révision 1).

4. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de mettre en œuvre la stratégie d'orientation des marchés et les interventions stratégiques pertinentes, sous la supervision du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché. Il demande qu'un cadre de mise en œuvre ainsi que les politiques et procédures appropriées soient élaborés en vue d'une mise en œuvre efficace des interventions stratégiques assortie des consultations appropriées. Le Conseil d'administration demande au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché de rendre compte des progrès dans ce domaine à la vingt-quatrième réunion du Conseil.

5. Conscient du risque de pénurie d'antirétroviraux pédiatriques pour certains programmes de subventions du Fonds mondial en raison de l'arrêt du programme d'antirétroviraux pédiatriques d'UNITAID identifié par le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché et présenté au tableau 1 du rapport dudit comité au Conseil d'administration (GF/B23/9, révision 1), le Conseil demande au Secrétariat de

définir les priorités pour la mise en œuvre des interventions stratégiques décrites à la section 5.2.2 de la stratégie de formation de marché. En outre, il demande au Secrétariat de faciliter la fourniture d'un appui aux bénéficiaires principaux pour le maintien du traitement antirétroviral pédiatrique, en consultation avec UNITAID et avec les autres partenaires concernés. Il demande également au Secrétariat de fixer les priorités pour l'exécution de la politique et des procédures modifiées appropriées qui permettront au Secrétariat de se servir du mécanisme volontaire d'achat groupé pour assurer la gestion stratégique de la demande d'antirétroviraux pédiatriques et ainsi veiller à ce que les produits achetés au travers de ce mécanisme soient disponibles en permanence et en temps opportun.

6. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat et au Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché de l'informer, à sa vingt-quatrième réunion, des progrès de la mise au point et de l'exécution de la stratégie d'orientation des marchés et des interventions stratégiques concernant les antirétroviraux. Il demande également à ce comité de superviser une évaluation indépendante de la stratégie au terme d'une période de mise en œuvre appropriée.

#### Quatrième partie - Conséquences budgétaires

7. Le Conseil d'administration reconnaît que la mise en œuvre des interventions stratégiques proposées pour les antirétroviraux a des conséquences sur le budget de fonctionnement du Secrétariat à compter de 2011, comme le décrit le tableau 1 du rapport du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché au Conseil d'administration (GF/B23/9, révision 1). Les conséquences estimées pour 2011 s'élèvent à 350 000 dollars US pour la fourniture d'outils d'orientation des marchés et la mise en œuvre des interventions stratégiques, notamment quatre équivalents temps plein à compter d'octobre 2011.

8. Le Conseil d'administration demande au Comité des finances et de la vérification d'examiner et d'approuver les conséquences budgétaires de cette décision dans le cadre de l'examen du budget administratif 2011, prévu en juin 2011.

9. Le Conseil d'administration demande aussi au Comité des finances et de la vérification d'examiner les conséquences budgétaires des stratégies d'orientation des marchés, y compris le maintien du coût des quatre équivalents temps plein pour 2012 et pour les années suivantes, dans le cadre du cycle budgétaire ordinaire.

#### Cinquième partie - Autorité du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché pour approuver la mise en œuvre des interventions stratégiques ultérieures

10. Reconnaissant la compétence technique du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché, le Conseil d'administration l'autorise à approuver la mise en œuvre d'autres interventions stratégiques relatives aux produits de santé achetés avec des crédits du Fonds mondial, sans autre approbation ou autorisation du Conseil, à condition que ces interventions :

- a. ne pèsent pas sur le budget de fonctionnement du Fonds mondial au-delà de ce que prévoit la quatrième partie ci-dessus ;
- b. ne soient pas contraires à une décision ou à une politique approuvée par le Conseil d'administration, ou ne nécessitent pas l'amendement d'une telle décision ou politique ; et
- c. s'inscrivent dans la logique des principes énoncés dans la stratégie d'orientation des marchés.

11. Le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché présentera au Conseil d'administration des rapports utiles pour l'informer :

- a. des interventions stratégiques ultérieures approuvées par le Comité pour la mise en œuvre conformément à la présente décision ; et

- b. des progrès de la mise en œuvre de ces interventions, notamment de l'arrêt progressif des interventions stratégiques conformément à la stratégie d'orientation des marchés.

Sixième partie - Extension de l'autorité du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché à toute entité appelée à le remplacer

Le Conseil d'administration décide que, lors de sa vingt-quatrième réunion, il demandera au Comité de la politique et de la stratégie de formuler une recommandation concernant l'éventuel maintien du Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché. Par conséquent, il décide que l'autorité et les responsabilités accordées par la présente décision s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à toute entité ou à tout comité approuvé par le Conseil d'administration qui remplacerait le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché et en assumerait le rôle et les responsabilités au regard de la présente décision.

**Signé :**

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration

Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

## Accélération du passage aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) à dose fixe

### Décision GF/B23/DP22 :

1. Conformément à sa décision GF/B22/DP11, le Conseil d'administration note que le Comité ad hoc des produits de base et des dynamiques de marché, s'alignant sur les recommandations de l'OMS, lui a présenté ses recommandations concernant une transition appropriée vers les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) à dose fixe par les bénéficiaires des financements du Fonds mondial.
2. Dès lors que le Secrétariat estimera qu'il existe au moins deux produits pharmaceutiques finis en combinaison à dose fixe à base d'artémisinine pour le traitement du paludisme sans complications satisfaisant à la politique d'assurance qualité du Fonds mondial relative aux produits pharmaceutiques (telle qu'approuvée par le Conseil d'administration par sa décision GF/B22/DP) (« politique d'assurance qualité ») et que les produits en question sont considérés comme « disponibles » au sens de la section 8 de la politique d'assurance qualité, le Conseil d'administration décide que :
  - a) le Fonds mondial informera les récipiendaires principaux par écrit et sur son site web de cette décision (la date à laquelle il les avisera étant la « date de notification ») ; et
  - b) 90 jours après la date de notification, les crédits du Fonds mondial alloués à l'achat de CTA ne permettront d'obtenir que des combinaisons à dose fixe de la composition retenue.
3. Les récipiendaires de crédits du Fonds mondial n'ayant jamais acheté de CTA à dose fixe avec les financements du Fonds avant la date de notification pourront bénéficier d'un délai de grâce d'un an au maximum, fixé au cas par cas par le Secrétariat, pour passer aux CTA à dose fixe. Le Secrétariat, en collaboration avec les partenaires, aidera les récipiendaires des crédits du Fonds à mener en temps utile une transition efficace vers les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine à dose fixe lorsque cela sera nécessaire et approprié.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Critères d'admissibilité, exigences de financement de contrepartie et établissement des priorités pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial

### Décision GF/B23/DP23 :

1. Le Conseil d'administration renvoie aux décisions prises lors de sa vingt-deuxième réunion, intitulées « Examen de la politique sur l'admissibilité et le partage des coûts » (GF/B22/DP8), « Mesures associées au financement des propositions futures » (GF/B22/DP25) et « Lancement de la série 11, de la deuxième phase des demandes de subventions au titre de la stratégie nationale et d'un projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé » (GF/B22/DP26).
2. Le Conseil d'administration approuve le document « *Policy on Eligibility Criteria, Counterpart Financing Requirements, and Prioritization of Proposals for Funding from the Global Fund* » (politique relative aux critères d'admissibilité, aux exigences de financement de contrepartie et à l'établissement des priorités pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial) présenté dans la pièce jointe 1 (GF/B23/14). Cette politique régira dorénavant les points mentionnés dans son énoncé et s'appliquera à la série 11, à la deuxième vague de demandes de subventions au titre de la stratégie nationale, au projet pilote pour la plateforme de financement des systèmes de santé et aux possibilités de financement futures.
3. Pour que la nouvelle politique relative aux critères d'admissibilité, aux exigences de financement de contrepartie et à l'établissement des priorités pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial entre en vigueur à partir de la série 11, le Conseil d'administration décide :
  - a. d'annuler la politique actuelle sur les critères d'admissibilité relatifs au niveau de revenu et au partage des coûts pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial, approuvée à la seizième réunion du Conseil d'administration (GF/B16/DP18, document GF/B16/7 version 1, pièce jointe 1) et amendée à la dix-neuvième réunion du Conseil (GF/B19/DP13, GF/B19/DP14, GF/B19/DP15, document GF/B19/05, pièce jointe 1) ; et

- b. d'amender la Politique globale de financement et les décisions associées du Conseil d'administration approuvées à la sixième réunion du Conseil (telles qu'amendées à la treizième réunion du Conseil et par les décisions GF/B15/DP27, GF/B20/DP9, EDP/B21/20 et GF/B22/DP22) en supprimant le paragraphe 8 de cette politique et en remplaçant l'alinéa 7b. par ce qui suit :

« 7 b. Si des ressources suffisantes ne sont pas immédiatement disponibles pour approuver toutes les propositions recommandées par le Comité technique d'examen des propositions, les propositions seront classées conformément aux critères d'établissement des priorités énoncés dans la politique relative aux critères d'admissibilité, aux exigences de financement de contrepartie et à l'établissement des priorités pour les demandes de financement soumises au Fonds mondial (GF/BM23/DP6). »

Les incidences budgétaires de cette décision sont estimées à 630 000 dollars US environ correspondant aux honoraires à verser pour l'assistance nécessaire à la collecte des données relatives aux dépenses et à l'élaboration de rapports pour les exigences de financement de contrepartie. Ce montant n'est pas inclus dans le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Attachement du Fonds mondial à la transparence

### Décision GF/B23/DP24 :

1. Le Conseil d'administration réaffirme l'attachement solide et constant du Fonds mondial aux niveaux de transparence et de responsabilité les plus élevés.
2. Le Conseil réaffirme avec force l'attachement du Fonds mondial à un Bureau de l'Inspecteur général totalement indépendant et transparent, tel que décrit dans la charte et dans le mandat du Bureau de l'Inspecteur général.
3. Le Fonds mondial attend de connaître le point de vue du groupe chargé d'un examen indépendant de haut niveau des contrôles fiduciaires et des mécanismes de supervision à propos des dispositions en place, ainsi que ses recommandations pour continuer d'améliorer les contrôles fiduciaires et la supervision au sein du Fonds mondial.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Prolongation exceptionnelle de financement liée au calendrier d'approbation de la série 11

### Décision GF/B23/DP25 :

1. Donnant suite à la décision GF/B22/DP25 (« Mesures associées aux propositions de financement »), le Conseil d'administration prend note des déficits de financement auxquels certains pays pourraient être confrontés en raison de sa décision d'approuver les propositions de la série 11 lors de sa première réunion en 2012 plutôt qu'à l'occasion de sa dernière réunion en 2011.
2. Afin d'atténuer les effets potentiellement néfastes de cette décision sur la prestation des services, le Conseil d'administration approuve la prolongation exceptionnelle du financement des subventions qui arrivent en fin de phase 2, qu'elles relèvent des séries ou du processus de reconduction des subventions, sur la base de la politique décrite à l'annexe 1 du rapport du Comité des finances et de la vérification (GF/B23/6).
3. Le Secrétariat examinera les demandes de prolongation exceptionnelle de financement et communiquera au Conseil d'administration, pour approbation, une recommandation de financement dans le cadre des procédures de vote « sans objection » énoncées dans l'article 12 du règlement intérieur du Conseil d'administration.
4. Si aucun financement supplémentaire n'est nécessaire, les fonds de la subvention arrivant à expiration étant encore suffisants pour couvrir la prolongation exceptionnelle de financement, le Conseil d'administration autorise le Secrétariat à approuver la demande, à laquelle s'appliqueront les conditions et limitations énoncées dans la politique précitée.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration

Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Approbation de la diffusion publique du rapport d'enquête sur les subventions au Mali

### Décision GF/B23/DP26 :

Le Conseil d'administration approuve la diffusion publique de la version expurgée du rapport d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général concernant les subventions relatives au paludisme (séries 4 et 7) et à la tuberculose (séries 1 et 6) au Mali (« le rapport restreint »), tel que présenté dans le document GF-OIG-11-002, et autorise l'Inspecteur général à publier ce rapport restreint sur son site web.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Approbation des états financiers 2010

### Décision GF/B23/DP27 :

Le Conseil d'administration approuve les états financiers 2010 du Fonds mondial contrôlés par le cabinet Ernst & Young.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration

Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

## Communication des pertes et des fonds récupérés suite aux vérifications et aux enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général

### Décision GF/B23/DP28 :

Dans sa décision GF/B23/DP24, le Conseil d'administration réitère son attachement total à la transparence et à l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial. Le Conseil reconnaît la nécessité de disposer d'informations claires, cohérentes et mises en contexte sur le statut des pertes identifiées lors des vérifications et des enquêtes menées par le Bureau de l'Inspecteur général, et sur les actions menées pour récupérer les fonds perdus, informations qui peuvent ensuite être rendues publiques.

En conséquence, le Conseil d'administration demande au Secrétariat du Fonds mondial et au Bureau de l'Inspecteur général, sous la supervision du Comité des finances et de la vérification, de publier conjointement, avant chaque réunion ordinaire et planifiée du Conseil, un rapport sur les pertes et les fonds récupérés (« rapport ») contenant des informations de référence et un tableau actualisé au format décrit dans la pièce jointe 1 au document GF/B23/6.

Le Conseil d'administration demande au Comité des finances et de la vérification :

- de superviser le processus de création et d'actualisation de ce rapport et de ce tableau,
- de s'assurer que ses demandes d'éclaircissements sont traitées de manière satisfaisante,
- de rendre compte au Conseil d'administration de sa supervision de ce processus.

Le tableau contiendra des informations sur les pertes identifiées dans les seuls cas suivants :

- le principe d'appropriation nationale a été respecté : l'instance de coordination nationale et les entités concernées ont été avisées des détails des pertes déclarées ; un délai suffisant leur a été accordé pour répondre et le Bureau de l'Inspecteur général a intégré cette réponse aux rapports rendus publics ;
- les détails des pertes identifiées ont été communiqués au Secrétariat du Fonds mondial et le Bureau de l'Inspecteur général a examiné les observations ;
- le conseiller juridique du Fonds mondial a établi que ce dernier était fondé à demander la restitution des crédits à une entité, sur la base des travaux de Bureau de l'Inspecteur général ;

- ces chiffres ont été rendus publics ; en d'autres termes, le Bureau de l'Inspecteur général les a communiqués dans un rapport public spécifique ou dans son rapport d'avancement au Conseil d'administration qui sera également rendu public, ou le Bureau de l'Inspecteur général a avisé le Comité des finances et de la vérification par écrit.

L'intérêt du rapport sur les pertes et les fonds récupérés aux fins de partage et de communication de l'information sera examiné par le Comité des finances et de la vérification avant la deuxième réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial de 2012.

Le Conseil d'administration demande que le groupe chargé de l'examen indépendant de haut niveau sur les contrôles fiduciaires et les mécanismes de supervision examine la question de l'utilisation d'un point de repère qui permettrait de communiquer sur l'échelle et l'évolution des pertes subies par les programmes soutenus par le Fonds mondial, et qu'il prodigue des conseils à ce sujet, dans le cadre de son rapport intérimaire.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Approbation du rapport annuel 2010

Décision GF/B23/DP29 :

Le Conseil d'administration approuve le rapport annuel présenté dans le document GF/B23/16.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Vingt-troisième réunion du Conseil d'administration  
Genève (Suisse), les 11 et 12 mai 2011

---

## Président et Vice-président sortants du Conseil d'administration

### Décision GF/B23/DP30 :

Le Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme remercie vivement M. Tedros Adhanom Ghebreyesus pour ses capacités de dirigeant au poste de Président du Conseil d'administration où il a fait preuve d'un engagement sans faille et d'une passion sincère. Pendant son mandat, M. Ghebreyesus a guidé le Conseil afin qu'il relève des défis de taille et prenne des décisions importantes pour l'avenir du Fonds. Il s'est engagé avec détermination dans l'élaboration d'un programme de réforme globale qui rendra le Fonds plus efficace et plus rationnel.

Le Conseil d'administration exprime aussi sa sincère gratitude à M. Ernest Loevinsohn qui s'est distingué en tant que Vice-président. Il a joué un rôle déterminant dans la gestion des situations difficiles et dans la coordination d'initiatives importantes prises par les responsables du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

### Signé :

---

Maksut Kulzhanov  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat